

Selon les statistiques émanant d'organismes publics, notamment le Haut commissariat au plan (HCP), et des instances et organisations mondiales, le travail des domestiques de moins de 15 ans constitue une "pratique courante" au Maroc, non réprimée par la loi, a ajouté le Collectif, dans un communiqué.

Il a souligné que le travail des enfants au Maroc constitue un véritable problème sur les plans social, culturel, politique, économique et démographique qui nécessite la mise en place de plusieurs mécanismes, l'objectif étant la protection de l'enfance et la lutte contre toutes formes d'exploitation de cette catégorie.

Le Maroc, qui a ratifié nombre de conventions internationales relatives aux droits de l'enfant, reste toujours "réservé" sur les mesures internationales à adopter dans sa stratégie de lutte contre l'exploitation économique des enfants, selon la même source.

Le Collectif a souligné, lors d'une journée d'étude organisée samedi sur "Le travail de domestiques mineures", que ce phénomène est dû essentiellement à la pauvreté, l'analphabétisme et la précarité des infrastructures au niveau des zones rurales, estimant que ces mineures subissent une "violence physique et économique" surtout qu'elles sont pour la plupart mal payées.

Par Map